Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 14 juin 2024



ID: 014-211401815-20240527-DELIB20240505-DE

Exécutoire le 14 juin 2024



Département du Calvados **Commune de CORMELLES LE ROYAL** Mairie : 20, rue de l'Eglise 14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 23

Votants: 24

Date de la convocation : 21 mai 2024

Delib20240505

Séance du 27 mai 2024

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN. Maire.

Présents:

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoir:

M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Monsieur Mustapha MZARI-ROSSI, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 14 juin 2024



ID: 014-211401815-20240527-DELIB20240505-DE

Exécutoire le 14 juin 2024

Delib20240505

OBJET : Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'acquisition de matériel informatique pour la Médiathèque municipale

Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire, rappelle que le conseil municipal a, lors du vote du Budget Primitif 2024, voté favorablement pour le renouvellement d'une partie du matériel informatique de la Médiathèque municipale :

- o Le filtrage du Wi-Fi
- o Le renouvellement de cinq postes informatiques
- o L'acquisition de six suites bureautiques.

Le coût prévisionnel total de cette opération est estimé à 12 430,13 € HT, soit 14 916,19 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter la DRAC afin d'obtenir une subvention, la plus importante possible, dans le cadre de l'acquisition de ce matériel.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite une aide de la DRAC afin d'obtenir une subvention, la plus importante possible, dans le cadre de l'acquisition du matériel à destination de la Médiathèque municipale dont le montant prévisionnel est estimé à 12 430,13 € HT, soit 14 916,19 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures, Pour extrait certifié conforme, Cormelles le Royal, le 30 mai 2024

é Maire.

Jean-Marie GUILLEMIN